

# Le contrat de rivière Lesse

## Le courrier de la Lesse d'octobre 2012—N°43

### Nettoyage de la Lesse à Anseremme



Déchets récoltés

Profitant du chômage de la Meuse, le Contrat de rivière Haute-Meuse, avec le soutien de la Ville de Dinant et la province de Namur, organisait un grand nettoyage du fleuve le samedi 22 septembre.

C'était l'occasion d'agir également à la confluence avec la Lesse, dont le niveau d'eau était particulièrement bas. De nombreux participants, notamment les mouvements de jeunesse, ont répondu présent et se sont attelés à ramasser les déchets le long des berges et dans le lit majeur de la Lesse à Anseremme (à sec par endroits). Le Contrat de rivière Lesse, qui a également participé à cette opération, remercie ses organisateurs pour cette initiative en faveur de l'environnement.

### Action 474



« Retirer ou faire retirer les déchets le long du ruisseau de la Barrière ». Les responsables de ce dépôt n'ayant pas été identifiés, cette action a été réalisée par la commune de Libramont-Chevigny.

### Action 513

Remettre en valeur les anciens abreuvoirs non encore restaurés. Celui de Lesterny (commune de Nassogne) a été réparé et fleuri.



Avant

Après

### Participation à la fête des Jeunes et de la Nature le 29 septembre à Mirwart



Pêche des macro-invertébrés

A l'occasion des 40 ans de *Jeunes et Nature*, une fête était organisée dans le domaine provincial de Mirwart ce samedi 29 septembre. L'équipe du Contrat de rivière y a participé et sensibilisé le public à la vie dans nos ruisseaux en réalisant des indices biotiques. Cette journée a permis de rencontrer un public intéressé, d'échanger des recettes, de faire connaître un peu mieux le sous-bassin de la Lesse...

### Saviez-vous que...

Une station d'épuration (individuelle ou collective) fonctionne avec du vivant (les bactéries). Que nous habitons en zone d'épuration autonome ou collective, nous sommes tous concernés et responsables de ce que nous rejetons dans l'eau.

Pour que l'épuration soit efficace, voici quelques conseils élémentaires : Ne pas utiliser de produits bactéricides (eau de javel, déboucheurs chimiques, ammoniac, acétone,...).

Ne pas jeter : de produits dangereux à l'évier ou dans les wc (peinture, médicaments périmés, white-spirit,...), de graisses (elles peuvent être apportées au parc à conteneurs), de déchets solides tels que terre, restes de repas, cotons-tiges, serviettes hygiéniques,...

(Source : fiche n°111 éco-conso sur [www.ecoconso.be/](http://www.ecoconso.be/))

### Prix pour l'environnement 2012



Luc Pierssens et son équipe

Créé il y a plus de 15 ans, le Prix InBev-Baillet Latour pour l'Environnement récompense chaque année un propriétaire ou un gestionnaire privé pour une réalisation exemplaire en matière d'aménagement ou de gestion écologique d'un

domaine en Belgique. Ce prix national annuel est remis en alternance par la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats et la Stichting Behoud Natuur en Leefmilieu Vlaanderen. Un jury formé d'experts indépendants en environnement est chargé d'évaluer les différentes candidatures proposées.

Cette année, le prix (20.000 euros) a été décerné le 12 septembre à **Luc Pierssens** dans le cadre d'un projet au PCDN de Tellin de conservation et de réhabilitation de ruisseaux frayères : ruisseau de Village et ruisseau de Nanry à Resteigne.

Après avoir identifié les problèmes (fonctionnement du bassin d'orage, rejet d'égout, érosion, sédimentation,...), Luc et son équipe « Truite Resteigne » ont mis en œuvre une série d'actions qui ont rétabli une capacité d'accueil pour la truite fario et ont été profitables pour tout le biotope, la truite pouvant être considérée comme une espèce « parapluie ». En outre, ce travail a permis une conscientisation de la population et des autorités compétentes.

Le contrat de rivière a apporté sa contribution à ce travail par l'organisation de réunions de concertation entre les auteurs du projet et d'autres partenaires (DGO1, pompiers, commune) dans le cadre des actions 442 (fonctionnement du bassin d'orage de Resteigne) et 955 (reconnexion du ruisseau de Waiti à son ancien lit).

**Luc Pierssens viendra présenter son projet lors de la prochaine assemblée générale, le mardi 20 novembre à 16h à Beauraing.**

Contrat de rivière Lesse, ASBL

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort



Tél. : 084-222 665

[info@crlasse.be](mailto:info@crlasse.be)

[www.crlasse.be](http://www.crlasse.be)